

Laval, le 21 mars 2006.

Mme Laurianne Breault,
Présidente,
AQDR, Brandon.

Madame,

Par la présente, je vous fais parvenir le résultat obtenu suite au sondage effectué lors de votre journée de réflexion sur l'euthanasie.

À noter, il n'y a rien de scientifique dans ce questionnaire. L'AQDR a tout simplement permis aux gens âgés de s'exprimer sur un sujet d'actualité.

Une copie de ce rapport sera acheminée à Mme Francine Lalonde dans les semaines qui vont suivre. Je dois rendre visite à la section de Magog et de Joliette.

Mme Francine Lalonde est très intéressée aux démarches entreprises par l'AQDR provinciale et, avec la complicité des sections.

Une fois de plus, je vous remercie pour cette belle journée.

Mes salutations les plus distinguées.

Ronald St-Jean,
Membre du C.A.
AQDR provinciale.

COMPTE RENDU « EUTHANASIE » À STE-MÉLANIE.

(21 mars 2006)

Statistique.

Retour de 69 questionnaires.

Question # 1 : Selon vous, une nouvelle loi sur ce sujet est :

Nécessaire :	27	80 %
Utile :	28	
Superflue :	14	20 %

COMMENTAIRES :

Utile : « Je dis utile pour éviter les abus - faire disparaître des gens qui ne voudraient pas – ou trop vite »

Utile : « Utile à condition qu'il n'y ait pas de dérapage et que la Loi soit respectée intégralement ».

Superflue : « La vie ne vous appartient pas. Dieu nous donnera la grâce de vous rendre à la date que Lui a fixée »

Superflue : « Quand arrivera mon heure de mourir, l'État n'a pas d'affaire là-dedans ».

Question # 2 Vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie des personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles et qui en font la demande ?

Favorable :	39	56 %
Opposé :	27	39 %
Abstention :	3	5 %

COMMENTAIRES :

Opposé : « La vie ne nous appartient pas, elle nous est donnée et nous est enlevée au moment opportun. Je veux mourir de ma belle mort naturellement »

Favorable : « Si la Loi est respectée dans toutes ses conditions »

Opposé : « Peut-on être sûr d'une maladie irréversible ? On doit soulager, mais, non de mettre fin à la vie ».

Favorable : « Cette décision doit se prendre dans l'entourage immédiat et y accorder le temps nécessaire d'appui d'une équipe de soignants et de médecins est nécessaire ».

Question # 3 Dans le cas où le malade n'est plus conscient, seriez-vous favorable ou opposé à ce que la loi autorise les médecins à mettre fin à la vie de personnes atteintes de maladies douloureuses et irréversibles, avec l'accord de sa famille ?

Favorable :	38	55 %
Opposé :	26	38 %
Abstention :	5	7 %

Favorable : « Si la maladie est au dernier stade et que se soit irréversible, j'ai écrit mes volontés sur mon testament biologique ! ».

Opposé : Non, parce que ça peut devenir une question de budget « argent »

Favorable : à condition que se soit analysé et de l'avis de 2 médecins spécialistes ».

Question # 4 Doit-on pouvoir choisir quand et comment mourir ?

Favorable :	39	56 %
Opposé :	21	30 %
Abstention :	9	14 %

Favorable : « Le choix de quand et comment, doit revenir à la personne concernée, c'est son droit légitime ».

Opposé : « Je ne crois pas que ceci est notre pouvoir de décider »

Favorable : « Oui, car cela reste toujours un choix personnel et chaque individu à son propre choix et doit le faire lui-même ».

Question # 5 Peut-on éviter ou limiter l'acharnement thérapeutique ?

Favorable :	56	81 %
Opposé :	10	14 %
Abstention	3	5 %

Favorable : « Je suis favorable à ce qu'il n'y ait pas d'acharnement thérapeutique ».

Favorable : Favorable à éviter l'acharnement. Je l'ai fait pour mon père, ma mère et mon époux (avec l'accord des médecins) ».

Opposé : « Si la personne n'est plus consciente, elle ne souffre pas- c'est la douleur de la famille qu'on soulage – et ce serait un autre débat ».

Opposé : « Nous devons les accompagner, les aider à passer au travers en douceur ».